



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1837

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Brillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1837**

commission principale : développement économique

objet : **Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Lyon a fait du développement économique une priorité majeure qui passe, notamment, par le renforcement des technologies de l'information et de la communication.

La place des technologies de l'information et de la communication (TIC) est omniprésente dans les administrations, les sources d'informations, de formations et d'échanges. Ce développement exponentiel exclut les franges les plus précaires de la population. Afin d'atténuer les effets de cette dématérialisation, il est impératif que les populations qui ont le plus besoin de ces services soient accompagnées dans leur prise en main de l'outil informatique, par des actions de sensibilisation et de formation. Il convient de prendre en compte le besoin impérieux de dialogue et d'écoute des populations des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale par le biais des outils des TIC qui permettent l'instauration de ce dialogue dans le cadre d'un accompagnement.

La M@ison de Grigny

La M@ison de Grigny est une association de type loi 1901 portant un projet ancré dans une démarche d'éducation populaire et dont l'objectif principal est de sensibiliser les personnes aux usages de l'internet et du multimédia. Si aujourd'hui, elle est hébergée dans un équipement de la ville de Grigny, le projet est né d'une démarche participative, initié et mis en œuvre dans la rue et les appartements. La M@ison de Grigny constitue, aujourd'hui, un pôle ressources sur les usages de l'internet et du multimédia, notamment pour les collectivités territoriales, les institutions publiques et autres organismes d'éducation populaire.

La Communauté urbaine de Lyon avait conclu une première convention de partenariat avec la M@ison de Grigny de 2008 à 2009, pour un montant de 15 000 €, portant principalement sur les moyens de prévenir ou réduire la fracture numérique dans l'agglomération lyonnaise.

Bilan des actions 2008-2009

En 2009, la subvention de 15 000 €, au titre de la mission "insertion par l'économie", a permis la réalisation des actions suivantes :

- accompagnement pour l'alphabétisation numérique dans les zones du contrat urbain de cohésion sociale pour le Centre social et culturel de Grigny, la maison de quartier Paul Bert et les centres sociaux de Meyzieu et Givors. Aujourd'hui, plus de 150 personnes ont été sensibilisées, rencontrées et formées,

- accompagnement à la création d'outils de communication et web pour des centres sociaux de Givors et Rives de Giers. Au total, plus de 45 projets ont été accompagnés.

Plan d'actions 2011

Afin de répondre davantage aux contextes et enjeux décrits ci-dessus, la M@ison de Grigny propose de poursuivre son action autour des thèmes suivants :

1° - Le projet "ordinateurs solidaires"

Il s'agit de créer une filière de recyclage et de réemploi de matériel informatique, dont les bases ont été posées par l'Agence mondiale de solidarité numérique (AMSN) à travers l'identification des enjeux pour le territoire et le recensement des partenaires potentiels. Ce partenariat avec l'AMSN était convenu pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 50 000 €. Après une première expérimentation réussie avec la M@ison de Grigny, il s'avère que la plus-value d'une telle filière repose également sur la formation et l'accompagnement dans l'apprentissage informatique. Ainsi, la M@ison de Grigny, spécialisée sur l'alphabétisation numérique dans l'agglomération lyonnaise devient le porteur du projet "ordinateurs solidaires". Ce projet a été sélectionné en 2009 par la délégation des usages d'internet et subventionné par l'Etat, en 2010, à hauteur de 40 000 €.

A ce jour, le projet, en phase d'expérimentation depuis mars 2010, a permis l'équipement de 8 associations à caractère social grâce aux dons et aux reconditionnements de plus de 2 200 ordinateurs. Les principaux donateurs, à ce jour, sont notamment la société Arkema et la Bibliothèque Nationale de France.

2° - Une mission de "pôle ressource" et de mise en réseau des acteurs de l'accès pour tous aux Technologies de l'Information et de Communication

La M@ison de Grigny est un "pôle ressource" pour les acteurs de l'accès public pour tous aux TIC. Elle met à disposition des ressources en ligne, de la veille de projet, des logiciels libres et de l'information. Elle gère, également, la formation d'animateurs et l'accompagnement de projet.

En outre, la M@ison de Grigny assure pour la Région Rhône-Alpes une mission de mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'accès pour tous, afin de partager expertises, expériences et mutualiser la formation. La Communauté urbaine de Lyon accompagne cette volonté de donner une cohérence d'intervention des différents acteurs sur son territoire.

Des critères d'évaluations qualitatifs et quantitatifs de ces actions sont indiqués dans la convention soumise à l'approbation du Conseil.

Il est proposé au conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2011.

Cette subvention d'un montant de 50 000 € se décompose de la façon suivante :

- 15 000 € pour le financement d'actions pour les contrats urbains de cohésion sociale,
- 35 000 € pour le financement du projet "ordinateurs solidaires".

Budget prévisionnel 2011

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats et charges externes	202 497	prestation extérieure	70 000
		adhérents	6 100
		Ville de Grigny	137 000
charges salariales - impôts et taxes	261 480	Communauté urbaine de Lyon	50 000
		Région Rhône-Alpes	26 212
		Fonds européen de développement régional - FEDER	102 950
		Etat	59 000
		autres produits	12 715
Total	463 977	Total	463 977

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de l'association M@ison de Grigny pour le renforcement des missions d'agglomération par la cohésion numérique dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association M@ison de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1577.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.